

N/REF : 16/10/2024 8H13 C:263752 I:35504
V/REF : TEL
V/Email reçu le Mercredi 16/10/2024 a 8H13

**FOYERS DE L AGGLOMERATION
GRENOBLOISE
45 RUE DES BRIEUX
38120 ST EGREVE**

IMMEUBLE : FOYER AFIPAIEM -913
10 ALLEE DE LA SYLPHIDE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 23 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 10 SYLPHIDES GRENOBLE - RDC - CONTACT 04 76 09 60 46
04 76 09 98 33 - SI BESOIN POUR ACCEDER 06 62 45 77 17

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE EVIER

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 17/10/2024 A 13H30
DEBOUCHAGE ÉCOULEMENT DES DEUX ÉVIER OBSERVATION CONTRE-PENTE EN
SOUS-SOL CÔTÉ GARAGE NUMÉRO 15 L'ÉCOULEMENT N'EST PAS TENU PAR LES
COLLIERS A CHANGER EN URGENCE PAR LE PLOMBIER

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 20,00%	53,07
TOTAL T.T.C.En EURO	318,42

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN